



Compte rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 Novembre 2022 à 19h30

Cette Assemblée Générale Extraordinaire s'est tenue dans la salle d'activités du club, à la Maison Vaillant à Verrières-le-Buisson. Elle a pour objectifs :

- de modifier la domiciliation du Club
- de corriger les Articles 11 et 12 des statuts du Club, dont le texte actuel peut prêter à ambigüité

Etaient présentes : 31 personnes, auxquelles se rajoutent 13 pouvoirs, ce qui représente un total de 44. Le nombre de membres du Club à ce jour étant de 53, ce total représente 83% des membres du club, ce qui permet d'atteindre largement le quorum de 2/3 requis pour que l'Assemblée Générale Extraordinaire statue valablement.

Parmi les membres du bureau, sont présents :

- Patrick Blanc (Président)
- Jacques Bourron (Vice-Président)
- Yves Ernié (Secrétaire, formation des jeunes et conseil informatique)
- Françoise Thuillier

Jean-Michel Aubas (Trésorier) et Annette Trapateau sont excusés.

Sont également présents :

- Monsieur Jean-Paul Mordefroid, Adjoint Chargé du développement durable et transitions à la Mairie de Verrières Le Buisson, représentant Monsieur François Guy Trébulle, Maire de Verrières Le Buisson
- Madame Eve Scheltens, Présidente du Comité de Bridge du Hurepoix.

Modification de la domiciliation

A la demande de la Mairie, l'adresse du Club est transférée depuis la Maison Vaillant vers la Mairie de Verrières Le Buisson.

L'attestation de Domiciliation ainsi que la lettre d'attribution d'une boîte aux lettres en Mairie sont fournies en Annexe de ce compte-rendu.

Muriel Rouellé se propose de retirer le courrier les Samedi Matin lorsque cette boîte aux lettres sera en place. Il est entendu que ces modalités de retrait du courrier pourront être modifiées ultérieurement à la discrétion du bureau sans que cela ne doive faire l'objet d'un vote en Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire.

Modification des statuts : Article 11 - Assemblée Générale

Texte actuel :

Un quorum de la moitié des membres, présents ou représentés, est requis.

Nouveau texte proposé :

Un quorum de la moitié des membres du club est requis. Il se vérifie par le décompte des membres présents ou représentés à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Modification des statuts : Article 12 - Assemblée Générale Extraordinaire

Texte actuel :

Pour statuer valablement , l'Assemblée Générale Extraordinaire doit réunir un quorum des deux tiers des membres, présents ou représentés.

Nouveau texte proposé :

Pour statuer valablement , l'Assemblée Générale Extraordinaire doit réunir un quorum des deux tiers des membres du club. Celui-ci se vérifie par le décompte des membres présents ou représentés à l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Vote

Les 3 dispositions présentées ci-dessus sont votées à l'unanimité des présents et représentés.

La séance est levée à 19h45.

Le Secrétaire
Yves Enrié

Le Président
Patrick Blanc



Ce document comporte 4 pages, annexes incluses.

Liste des Annexes :

- 1) Attestation de Domiciliation
- 2) Lettre d'Attribution d'une boîte aux lettres

Annexe 1 : Attestation de Domiciliation



Grand Prix de l'Environnement
Flower Ville 2010 - 2012 00
Ville Internet 00 00 00 00 00

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VERRIÈRES-LE-BUISSON

ATTESTATION DE DOMICILIATION

Je soussigné, François Guy TRÉBULLE, Maire de VERRIÈRES-LE-BUISSON (Eure),
certifie que :

L'association Cercle de Bridge

est domiciliée sur la Commune de VERRIÈRES-LE-BUISSON (Eure) à l'adresse
suivante :

Hôtel de ville
Place Charles de Gaulle
91370 Verrières-le-Buisson

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Verrières-le-Buisson, le 16 novembre 2022

Le Maire,



François Guy TRÉBULLE

Adresse postale correspondance à :

Mairie de Verrières-le-Buisson - Hôtel de Ville - Place Charles de Gaulle - B.P. 80 - 91377 Verrières-le-Buisson Cedex
Téléphone : 01 68 53 78 00 - site Internet : verrieres-le-buisson.fr

Annexe 2 : Attribution d'une boîte aux lettres



Grand Prix de l'Environnement
Fleur verte 2010 - 2014 et
Ville Internet @@@@

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VERRIÈRES-LE-BUISSON

Monsieur Patrick BLANC
Président
Association Cercle de Bridge de Verrières
Hôtel de ville
Place Charles de Gaulle
91370 Verrières-le-Buisson

Verrières-le-Buisson, le 16 novembre 2022

**PÔLE POPULATION
SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE**
Affaires suivies par Anne-Sophie BERTRAND / Laurène ARMANT
01 69 53 78 07
verrieres@ville-verrieres-le-buisson.fr
REF. N°2022..... /NR/ASR

Objet : Attribution d'une boîte aux lettres en Mairie.

Monsieur le Président,

Vous avez sollicité dernièrement la domiciliation de votre association Cercle de Bridge de Verrières à l'Hôtel de ville de Verrières-le-Buisson.

C'est très volontiers que j'y réponds favorablement, aussi je suis heureux de vous faire part de l'attribution d'une boîte aux lettres.
La durée de cette mise à disposition est de un an, renouvelable par tacite reconduction.

Le numéro de la boîte vous sera communiqué prochainement et une clé vous sera remise. De nouvelles boîtes aux lettres sont en cours de réalisation, aussi, en attendant, vous disposerez d'une enveloppe à l'accueil de la Mairie.

Je vous invite à vous rapprocher de Madame Anne-Sophie Bertrand ou de Madame Laurène Armant du service Sports et Vie associative qui vous informeront des différentes modalités.

En cas de changement de siège social, merci de bien vouloir en informer la mairie dans les meilleurs délais.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération dévouée.



Patrick Guy TREBULLE

Adressez toute correspondance à :
Mairie de Verrières - Hôtel de Ville - Place Charles de Gaulle - B.P. 96 - 91371 Verrières-le-Buisson Cedex
Téléphone : 01 69 53 78 01 - site Internet : verrieres-le-buisson.fr